

Gouvernance des opérateurs de l'action sociale

Une réforme aux contours bien flous

Après la réforme du parc EPAF au 1er semestre 2021, puis celle concernant l'organisation du réseau le semestre suivant, le ministère s'attaque au troisième pilier de sa restructuration de l'action sociale ministérielle : sa gouvernance.

Initiée en 2018, puis relancée en 2020 en pleine pandémie, cette réforme a pour objectif de regrouper l'ensemble des associations du secteur social dans une fédération dite "faitière" et de simplifier la prise de décisions par une gouvernance modifiée qui passerait par une réorganisation des instances.

Un premier groupe de travail s'est tenu hier sous la présidence de Madame la Secrétaire Générale du ministère.

Avant d'engager les débats, **FO Finances** a tenu à s'exprimer dans une déclaration liminaire

"Ce groupe de travail fait suite à la décision unilatérale du ministère de modifier la gouvernance de l'action sociale en créant une fédération faitière, ayant compétence sur les sept associations aujourd'hui en place à Bercy.

FO Finances se doit de rappeler son positionnement sur ce sujet, positionnement qui n'a pas varié depuis le CNAS du 5 octobre 2020.

La gouvernance actuelle mérite une clarification des rôles des différents acteurs. Toutefois, l'intégration dans le projet des associations autres que l'EPAF, l'ALPAF et l'AGRAF est toujours pour notre fédération aussi peu compréhensible.

FO Finances vous a demandé, voilà donc 18 mois, un temps d'échanges associant tous les acteurs et en premier lieu les fédérations syndicales, car le moins que l'on puisse dire c'est qu'à l'époque, bien des interrogations demeuraient sur la faisabilité d'une telle restructuration.

Vous nous aviez répondu qu'il fallait engager les travaux rapidement, désigner un chef de projet et définir un accompagnement juridique.

En ce mois de mars 2022, force est de constater que ces engagements sont loin d'avoir été respectés, puisque vous nous proposez maintenant un calendrier de mise en œuvre s'étalant jusqu'à fin 2023. D'ailleurs, votre document de travail est un copié coller de celui que nous avons reçu pour le groupe de travail organisé voilà un an.

Tout cela démontre toutes les difficultés que vous avez à fiabiliser votre projet, ce qui conforte l'opinion de **FO Finances** : ce n'est pas un projet viable à terme et surtout il ne répond pas à l'objectif de simplification exposée à ses origines.

Depuis 18 mois, les fédérations n'ont pas été consultées mais il est vrai que les réformes du parc EPAF et du réseau ont largement occupé nos agendas en 2021.

Dans la fiche fournie en préparation de ce groupe de travail, nous apprenons qu'un comité de projet réunissant tous les acteurs de l'action sociale, sauf les représentants des personnels, s'est réuni trois fois, dont la dernière la semaine passée. Nous pourrions avoir a minima les conclusions de ces travaux. Mais encore plus surprenant, dans ce même document nous sommes informés de la désignation prochaine d'un directeur de projet dédié au sein de vos services. Du coup, nous avons un peu de mal à suivre l'articulation de vos travaux internes.

Pour **FO Finances**, l'objectif de cette réforme est à terme de rationaliser les coûts budgétaires, avec pour première conséquence un risque pour les emplois dans les différentes associations par une mutualisation inévitable de certaines fonctions.

Ce risque crée de l'incertitude dans chacune des associations et en premier lieu pour les salariés. Il serait temps de leur donner des perspectives d'avenir.

Force est de constater que ce n'est pas le document fourni ce jour qui permettra de leur donner des réponses, puisque nous en sommes encore et toujours 18 mois plus tard, à l'expertise juridique de cette fédération faïtière et l'esquisse de ses statuts semblent toujours dans les limbes.

FO Finances persiste à affirmer que rajouter une strate administrative n'est pas un gage de visibilité des associations, bien au contraire.

Pour **FO Finances**, l'objectif doit être une gouvernance simplifiée. Ce qui signifie, sans redondance et où les élus des personnels des associations et les fédérations syndicales soient présents.

Dans cette optique, le CNAS demeure l'instance où sont définies les orientations de la politique nationale de l'action sociale ministérielle, déclinées dans les CDAS qui conservent leurs compétences propres. La nouvelle fédération, si elle se confirme, ne peut en aucun cas se substituer à ces instances. Elle devra coordonner et impulser les décisions prises, en gardant un lien étroit avec l'ensemble des acteurs du réseau.

Pour **FO Finances**, il existe une solution plus simple pour atteindre vos objectifs, plutôt que l'usine à gaz que vous essayez de construire depuis maintenant plusieurs années sans succès : restreindre le champ de la réforme aux trois associations EPAF, AGRAF et ALPAF, réviser l'organisation actuelle des instances dont certaines sont redondantes, et faire émerger une charte de communication lisible pour que les prestations offertes par l'action sociale ministérielle soient mieux identifiées par les agents.

En résumé, une réforme qui serait peut-être moins ambitieuse, mais qui aurait l'avantage de répondre dans de meilleurs délais aux objectifs de simplification de la gouvernance pour une action sociale ministérielle plus performante."

Un compte rendu de ce groupe de travail sera publié prochainement,



chacun pour tous avec

